

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, C PASTRE (proc de G SAUCLES), R MOULIN, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, B SOUCHE, (proc de M CEYSSON), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT(proc de JP LARDY).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 17/09/2025

Secrétaire de séance : Jacky SOUBEYRAND

Absents : A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, C HADDAD, E. SAUGET, MF TASTEVIN, P DUPONT, M GUYON, V VANDUYNLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non-votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2024-2026 - Ucel - Travaux d'amélioration de l'accessibilité de la Maison Carrée.

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie d'Ucel relatif aux travaux d'amélioration de l'accessibilité de la Maison Carrée ;
Vu l'avis favorable du Bureau de la CCBA en date du 8 juillet 2025 ;
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances de la CCBA en date du 10 septembre 2025;

Le projet objet de la demande de financement concerne les travaux d'amélioration de l'accessibilité de la Maison Carrée.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 14 885 € soit 50,00 % du montant HT du projet estimé à 29 770 €, le reste étant autofinancé par la commune.

14 885 € sont à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Ucel de 235 696 €.

Le reliquat sur enveloppe est de 138 148 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'attribuer un fonds de concours de 14 885 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2024-2026 à la commune d'Ucel pour financer les travaux d'amélioration de l'accessibilité de la Maison Carrée ;
- De dire que ce montant est imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Ucel, initialement de 235 696 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans ;
- D'autoriser le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 24 septembre 2025.
Le Président, Max TOURVIEILHE

Le Secrétaire de séance, Jacky SOUBEYRAND

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250923-DEL23092025-29-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025